

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 16 septembre 2020, se tient à 19 h 30, au centre municipal de Lac-Drolet, la séance régulière de septembre 2020 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la présente séance est tenue avec présence du public.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Jean-Marc Grondin                          | Audet                    |
| Francis Bélanger                           | Courcelles               |
| Gaby Gendron                               | Frontenac                |
| Michel Ouellet                             | Lac-Drolet               |
| Julie Morin                                | Lac-Mégantic             |
| Claude Roy                                 | Marston                  |
| Jacques Bergeron                           | Milan                    |
| Yvan Goyette (absent de 21h51 à 21h56)     | Notre-Dame-des-Bois      |
| Peter Manning                              | Piopolis                 |
| Guy Brousseau                              | Saint-Augustin-de-Woburn |
| Pierre Dumas (maire suppléant)             | Sainte-Cécile-de-Whitton |
| Bernard Therrien (absent de 21h51 à 21h56) | Saint-Ludger             |
| Jeannot Lachance                           | Saint-Robert-Bellarmin   |
| Jean-Luc Fillion                           | Saint-Romain             |
| France Bisson                              | Saint-Sébastien          |
| Mario Lachance                             | Stornoway                |
| Pierre Brosseau                            | Val-Racine               |

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et mesdames Natascha Vigneault, coordonnatrice du réseau d'accueil estrien et Claudia Racine, agente locale du réseau d'accueil estrien sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Messieurs Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes et Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford sont absents.

## 1.0

### QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

## 2.0

### ORDRE DU JOUR

Le point 15.2 CRTC – LIEN ENTRE LES TOURS DU RÉSEAU CELLULAIRE est retiré de l'ordre du jour.

**2020-166****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

|       |   |
|-------|---|
| 1.    | QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE  |
| 2.    | ORDRE DU JOUR   |
| 3.    | PÉRIODE DE QUESTIONS  |
| 4.    | SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER  |
| 5.    | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2020  |
| 6.    | SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES<br>-  |
| 7.    | BONS COUPS  |
| 8.    | <b><u>AMÉNAGEMENT</u></b>   |
| 8.1.  | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE   |
| 8.2.  | ÉVALUATION DES ÉRABLIÈRES EN TERRES PUBLIQUES   |
| 8.3.  | CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DU LAC-DROLET, AUDET |
| 8.4.  | CONFORMITÉ DE LA MODIFICATION DES LIMITES DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC, MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY  |
| 8.5.  | DEMANDE FRR – VOLET 4, COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR   |
| 8.6.  | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA  |
| 9.    | <b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>   |
| 9.1.  | BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX   |
| 9.2.  | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT  |
| 10.   | <b><u>TRANSPORT</u></b>   |
| 10.1. | RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE   |
| 11.   | <b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u></b>   |
| 11.1. | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE   |

|       |  |
|-------|--|
| 11.2. | COMITÉ RESSOURCE – PLANS D’INTERVENTIONS   |
| 11.3. | AFFICHAGE DE POSTE – COORDONNATEUR DU SCRI   |
| 11.4. | RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE  |
| 11.5. | ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2019-2020  |
| 11.6. | COMITÉ RESSOURCE – RECHERCHE ET SAUVETAGE  |
| 12.   | <b><u>SERVICE D’ÉVALUATION</u></b>   |
| 12.1. | RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D’ÉVALUATION  |
| 13.   | <b><u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u></b>   |
| 13.1. | RAPPORT D’ACTIVITÉS – CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA SDEG  |
| 13.2. | RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS   |
| 13.3. | RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL  |
| 14.   | <b><u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u></b>   |
| 14.1. | RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ   |
| 14.2. | PORTRAIT DE LA PAUVRETÉ ET DE L’EXCLUSION SOCIALE DANS LE GRANIT   |
| 15.   | <b><u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u></b>  |
| 15.1. | RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE   |
| 15.2. | CRTC – LIEN ENTRE LES TOURS DU RÉSEAU CELLULAIRE   |
| 15.3. | RÉSEAU D’ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS   |
| 15.4. | PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉSEAU D’ACCUEIL ESTRIEN   |
| 15.5. | PLANIFICATION STRATÉGIQUE  |
| 16.   | <b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>  |
| 16.1. | COMPTES À PAYER  |
| 16.2. | REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D’AOÛT 2020  |
| 16.3. | APPEL D’OFFRES – VÉRIFICATEUR COMPTABLE  |
| 16.4. | ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2020  |
| 16.5. | DÉLAIS POUR L’ACCEPTATION DE TRAVAUX - PROTOCOLE SUR LA CONSULTATION DE LA NATION HURONNE-WENDAT   |
| 16.6. | COMITÉ RESSOURCE - SPA   |
| 16.7. | DEMANDE D’APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI, DEMANDE DE BONIFICATION RÈGLES GOUVERNEMENTALES - ÉVALUATION DES CHIENS AFIN DE RECONNAÎTRE LES AUTRES EXPERTISES QUE CELLE DES VÉTÉRINAIRES |
| 16.8. | ATELIER DU CONSEIL DES MAIRES – BUDGET   |

|        |  |
|--------|--|
| 16.9.  | CONGRÈS DE LA FQM  |
| 16.10. | VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES   |
| 17.    | <b><u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u></b>  |
|        | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ COGESAF</li> <li>➤ COBARIC</li> <li>➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic</li> <li>➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac</li> <li>➤ Table des MRC de l'Estrie</li> <li>➤ Ressourcerie du Granit</li> <li>➤ Centre Universitaire des Appalaches</li> <li>➤ Comité 3 MRC/RICEMM</li> <li>➤ Comité 2025</li> </ul> |
| 18.    | <b><u>PROJET ÉOLIEN</u></b>  |
| 18.1.  | PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI   |
| 19.    | <b><u>VARIA</u></b>  |
| 20.    | <b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>   |
| 21.    | <b><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></b>   |

## 3.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

Une pétition est déposée par l'un d'eux concernant un problème d'érosion du sol à la Baie-des-Sables.

## 4.0

**SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER****SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Municipalité de Saint-Sébastien**
  - La Municipalité désire que soient ajoutées à son calendrier deux cueillettes des ordures ménagères soit une en juin et une en octobre.
- **UPA**
  - Pour signifier la contestation de l'UPA du Granit aux noms des producteurs acéricoles établis sur les terres publiques face à la volonté de la MRC du Granit de porter au rôle d'évaluation des municipalités les érablières sur les terres publiques pour fin de taxation foncière.

**SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)**

- **Campagne régionale PEE**
  - Production de différents outils informatifs, dont le dépliant des milieux naturels à protéger dans le cadre de la campagne régionale de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes entreprise par la MRC.

- **Cartographie cellulaire**
  - La MRC demande au CRTC de revoir la cartographie cellulaire du territoire. Suite à une étude commandée par la MRC, plusieurs données étaient erronées. Les compagnies cellulaires recevront également cette étude qui présente les zones non desservies.
- **Diffusion de Radio Canada ICI Estrie**
  - Un premier microréseau, un projet dont notre bâtiment est partie prenante! Et nous sommes bien excités et fébriles de le voir en marche... très bientôt!
- **Fonds régions et ruralité – Volet coopération intermunicipale**
  - La MRC entend déposer une demande d'aide gouvernementale afin de procéder à une étude pour valider les besoins en inspecteur en bâtiment et environnement des municipalités dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité volet Coopération intermunicipale.
- **Offre sur le SEAO.**
  - La MRC du Granit demande des soumissions pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ultimes et domestiques et des matières organiques, de même que pour la collecte et le transport des matières recyclables (incluant les encombrants et les plastiques agricoles) sur l'ensemble du territoire des municipalités compris dans celui de la MRC du Granit. Pour prendre connaissance de l'appel d'offres sur le SEAO.
- **SDEG**
  - La nouvelle présidente du CA de la SDEG est Mme Monique Phérvong-Lenoir. De nouveaux administrateurs se joignent à ceux déjà en poste soit:- M. Bruno Champeau au poste de représentant du secteur manufacturier,- M. Simon Couët au poste de représentant du secteur transport et logistique. Le processus se poursuit pour pourvoir le poste de Directeur du développement.

## COURRIER

- **Actions interculturelles Canada**
  - Le programme « Compétences numériques pour les jeunes » permet aux diplômés postsecondaires de vivre une expérience de travail pertinente avec une formation axée sur les compétences numériques pour qu'ils puissent réussir leur transition vers le marché du travail.
- **Action patrimoine**
  - Les inscriptions sont ouvertes pour le colloque annuel, en ligne, d'Action patrimoine, prévu le 15 octobre 2020.
- **Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador**
  - l'APNQL souhaite accorder une place importante à des alliés dans le plan de lutte au racisme et à la discrimination qu'elle s'affaire à élaborer. Ce plan de lutte sera rendu public d'ici la fin septembre 2020.
- **Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin**
  - Par la présente, nous vous informons que depuis le 15 juin 2020, le nom de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) a été modifié pour Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE).
- **Centre de services scolaire des Hauts-Cantons**
  - Les partenaires du CSSHC sont sollicités dans le cadre des vastes consultations menées afin d'élaborer notre Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023. Il est donc possible que votre organisation aille de l'intérêt à occuper un des 5 membres représentants de la communauté.
  - Les balises d'organisation du transport scolaire nous contraignent à diminuer le nombre d'élèves dans nos autobus. De ce fait, les élèves habitant à distance de marche de leur école (soit 800 m pour le préscolaire et 1600 m pour le primaire et secondaire) et ayant pour habitude de se prévaloir d'une place disponible n'y seront pas éligibles pour la présente rentrée scolaire.
- **Conseil de la culture de l'Estrie**
  - Affichage de poste : » Agent (e) de développement numérique ».

➤ **CPTAQ**

- Annonce de la rencontre publique s'adressant aux personnes intéressées par la demande de relocalisation d'une voie ferrée par la Ville de Lac-Mégantic. Se tiendra le 26 août, 9h 30 à la salle Bestar du Centre Sportif Mégantic.
- La Commission demande votre recommandation, sous forme de résolution du conseil des maires, sur la présente demande, et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi. Dossier 428411, Audet.
- Décision concernant le dossier 425685, municipalité de Nantes
- La Commission suspend le traitement du dossier' 427996 – 427997 – 427998 – 427999 - 428000 – 428001 – 428002 – 428003 - 428004 – 428005 – 428006 - Hydro-Québec jusqu'au 28 août 2020 pour permettre à la demanderesse de fournir les documents demandés par l'analyste.
- Décision concernant le dossier 426585, municipalité de Frontenac

➤ **ESG + UQAM**

- Parcours PME Sprint est un projet, ayant pour objectif d'accompagner les entrepreneurs du Québec dans leur sortie de crise post-covid, vise à les aider à redéfinir les services de leur organisation afin de leur aider à créer de la valeur et se remettre en selle. Souhaite travailler en collaboration avec l'équipe de votre MRC afin de rendre ce projet accessible aux entreprises de votre région.

➤ **FQM**

- Pour l'automne, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous propose un choix de plus de 40 sessions de cours en classe virtuelle et une dizaine de webinaires.

➤ **Incoss Strategies**

- Nous vous invitons à prendre connaissance de la politique d'approvisionnement responsable associée au risque associé à la conversion de forêts en territoire non forestier dans votre région.

➤ **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

- Vous êtes un OBNL, une coopérative, un regroupement d'entreprises, une communauté autochtone ou une entité municipale? Vous avez un projet qui vise à développer votre mise en marché de proximité? Vous pourriez bénéficier du soutien financier du volet 1 du Programme Proximité afin de développer ou de consolider votre projet collectif de mise en marché de proximité. La période de dépôt de demandes d'aide financière se déroulera du 5 août au 23 septembre 2020.

➤ **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

- Le MIFI et ses partenaires reprennent leurs activités de recrutement à l'étranger (les Journées Québec) qui avaient été suspendues en mars à cause de la pandémie. Merci de bien faire circuler cette information auprès des entreprises pouvant être intéressée parmi votre réseau de contacts.

➤ **Ministère de la Sécurité publique, direction de la sécurité incendie**

- Le MSP a effectué des travaux sur l'application IGO-Urgence afin d'améliorer le contenu et la recherche. Ainsi, il est maintenant possible de faire plus de recherches sous l'onglet "ICherche V2" dans l'outil de localisation. De plus, plusieurs couches d'information géographique ont été ajoutées et mises à jour.

➤ **Ministre des Transports, région de l'Estrie**

- Dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II, visant le transport collectif en milieu rural, j'accorde à la Municipalité régionale de comté du Granit la somme de 150 000 \$ pour l'exploitation d'un service de transport collectif sur son territoire en 2019.

➤ **MRC Brome-Missisquoi**

- De demander à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, d'amender le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son Règlement d'application. De

- transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC Brome-Missisquoi, à la FQM et à l'UMQ, ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui.
- **Municipalité de Courcelles**
    - Règlement no. 20-408 afin d'autoriser les pieux vissés comme fondation.
    - Règlement no. 20-409 portant des modifications concernant les tarifs des permis.
  - **Municipalité de Frontenac**
    - Règlement no. 453-2020 afin de créer la zone RU-8 et d'y autoriser l'entreposage de véhicules récréatifs et de bateaux.
    - Que le domaine d'habitation, les Entreprises Paul Vallée inc., qui contient 19 habitations uniquement desservies par conteneur, de même que le Domaine Bilodeau qui contient 18 habitations, soient exclus du nombre d'unités servant au calcul de la quote-part en lien avec la compétence de la MRC pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques.
  - **Municipalité de Lambton**
    - Deuxième projet de règlement no 20-508 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin de bonifier la réglementation.
    - Règlement no 20-506 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 07-327 afin d'apporter des précisions relatives aux permis émis
    - Résolution: 20-08-247 / avis de promulgation / règlement # 20-510 sur les systèmes d'alarme. Attendu que le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de sa municipalité.
    - Règlement # 20-513 relatif au stationnement.
    - Résolution: 20-08-249 / avis de promulgation / règlement # 20-512 modifiant le règlement # 12-376 concernant le bon ordre et la paix publique
    - Résolution: 20-08-248 / avis de promulgation / règlement # 20-511 modifiant le règlement #12-378 relatif à la circulation
  - **Municipalité de Piopolis**
    - Règlement no 2020-03 modifiant le règlement de zonage no 2006-009 afin de bonifier la réglementation. Attendu que le conseil désire modifier les dispositions relatives à l'aménagement d'espaces libres pour les ponceaux municipaux. Attendu que le conseil désire ajouter des dispositions relatives à la localisation des quais. Attendu que le conseil désire autoriser les résidences permanentes dans la zone aft1-8.
  - **Municipalité de Stornoway**
    - Règlement n°2020-524 modifiant le règlement 2010-452 afin d'inclure les usages de transformation minéralogique.
  - **Municipalité de Val-Racine**
    - Que le domaine d'habitation, secteur domaine des Montagnais, qui contient 20 habitations uniquement desservies par conteneur, soit exclu du nombre d'unités servant au calcul de la quote-part en lien avec la compétence de la MRC pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques.
  - **Marcel Lauzon Inc.**

S'engage publiquement afin de sensibiliser ses clients, ses fournisseurs, les intervenants forestiers et les gestionnaires du territoire à la perte de superficie forestière dans vos municipalités, aux différents mécanismes existants et stratégies potentielles pour atténuer les risques de conversion de forêts en territoire non forestier sur votre territoire.
  - **Service canadien de la faune**
    - Le 30 juillet 2020, Environnement et Changement climatiques Canada a affiché la version finale du Programme de rétablissement de la grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*) au Canada dans le Registre public des espèces en péril.
  - **SOPFEU**
    - Les conditions météorologiques et la tendance à la baisse de l'occurrence des feux affectant la forêt à l'approche de l'automne permettent à nouveau

à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de délivrer des permis de brûlage industriel à compter du 25 août à 17 h, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

➤ **Ville de Lac-Mégantic**

- Règlement no. 2020-15 afin de permettre l'usage Société québécoise du cannabis au centre-ville, l'usage de récupération industriel dans le parc industriel, régulariser la situation industrielle de la rue Wolfe, limiter le zonage dans le secteur du cimetière, modifier le triangle de visibilité au centre-ville, modifier le zonage de l'Auberge Magella et de l'ancienne Coop sur la rue D'Orsonnens, d'agrandir la zone R-53, d'autoriser un gîte touristique sur la rue PIE-X1 ainsi que de modifier la superficie des logements intergénérationnels.
- Règlement no. 2020-16 afin d'ajouter la zone M-321 au secteur des rues Laval et Québec-Central, remplacement de la zone C-308 par M-322 dans le secteur des Vétérans.
- Projet de règlement no. 2020-14 modifie les grandes affectations du sol dans les secteurs de la rue Lacoursière, du Complexe Baie-des-Sables et du centre-ville.

➤ **Ville de Saint-Félicien**

- Nous sollicitons votre participation afin d'appuyer la Ville de Saint-Félicien et son Centre récréatif Marianne St-Gelais et ainsi maximiser ses chances d'être proclamée Kraft Hockeyville Canada 2020 lors de l'annonce du 15 août prochain.

➤ **Vitrine Virtuelle inc.**

Offre un portail touristique de notre région afin d'améliorer notre visibilité sur le Web.

## REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Quorum
- Vision Santé publique
- VVS Express

5.0

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2020

**2020-167**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2020**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 août 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

7.0

---

BONS COUPS

Le bon coup de la Municipalité de Courcelles a été transmis aux maires par courriel.

|     |             |
|-----|-------------|
| 8.0 | AMÉNAGEMENT |
|-----|-------------|

8.1

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

---

ÉVALUATION DES ÉRABLIÈRES EN TERRES PUBLIQUES

Les maires discutent des échanges qu'il y a eu lors de l'atelier de travail portant sur la volonté du signataire de rôles d'évaluer les érablières en terres publiques et de l'issue de cette rencontre.

**2020-168**

**REMERCIEMENTS MONSIEUR JEANNOT LACHANCE –**  
**ÉVALUATION DES ÉRABLIÈRES EN TERRES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE pour le dépôt des rôles d'évaluation foncière de 1<sup>re</sup> année en 2021, le signataire de rôles d'évaluation (JP Cadrin) prévoyait porter au rôle d'évaluation foncière les fonds de terre des érablières situées en terres publiques;

ATTENDU QUE les élus des municipalités visées par la modification en lien avec les érablières en terres publiques ont été informés de la modification par leurs citoyens;

ATTENDU QU'une rencontre avec le signataire de rôles a permis de démontrer qu'un document notarié ainsi qu'une jurisprudence existent à ce sujet, annulant ainsi

les démarches entreprises vers une taxation des érablières en terres publiques, et ce, avant sa mise en application;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit remercie monsieur Jeannot Lachance, maire de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, pour sa ténacité à présenter des documents qui ont permis de démontrer une jurisprudence en matière d'évaluation foncière pour les fonds de terre des érablières situées en terres publiques et d'ainsi corriger une erreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2020-169**

#### **DEMANDE DE RÉVISION DU PROCESSUS D'INFORMATION – SIGNATAIRE DE RÔLES D'ÉVALUATION**

ATTENDU QUE pour le dépôt des rôles d'évaluation foncière de 1<sup>re</sup> année en 2021, le signataire de rôles d'évaluation (JP Cadrin et associés) prévoyait porter au rôle d'évaluation foncière les fonds de terre des érablières situées en terres publiques;

ATTENDU QUE le signataire de rôles d'évaluation foncière doit constituer l'évaluation dans le cadre de l'application de la loi;

ATTENDU QUE les élus des municipalités visées par la modification en lien avec les érablières en terres publiques ont été informés de la modification par leurs citoyens;

ATTENDU QU'une rencontre avec le signataire de rôles a permis de démontrer qu'un document notarié ainsi qu'une jurisprudence existent à ce sujet, annulant ainsi les démarches entreprises vers une taxation des érablières en terres publiques, et ce, avant sa mise en application;

ATTENDU QUE ce processus d'échanges entre le signataire de rôles d'évaluation et les élus a démontré son efficacité mais qu'il aurait pu avoir lieu plus tôt de manière à éviter que les élus se retrouvent devant la grogne de leurs citoyens sans même avoir de réponses à leur transmettre;

Il est proposé et appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au signataire de rôles d'évaluation, JP Cadrin et Associés, qu'à la lumière de la leçon apprise, que tout changement au rôle d'évaluation fasse l'objet d'information et d'explications détaillées auprès des élus, et ce, avant leur mise en application.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande que ce genre d'information sensible soit expliquée au préalable aux élus, soit avant que les citoyens visés en soient informés.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à JP Cadrin et Associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.3

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DU LAC-DROLET, AUDET

**2020-170**

**CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DU LAC-DROLET**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE le ministère du Transport s'est adressé à la MRC afin de permettre la reconstruction d'un ponceau sur le Chemin du Lac-Drolet, municipalité de Audet;

ATTENDU QUE le ponceau en question est celui portant le numéro 1097-0;

ATTENDU QUE le projet prévoit de prolonger le ponceau et de réaliser des aménagements supplémentaires dans la rive et le littorale;

ATTENDU QUE le projet prévoit d'agrandir l'emprise au-delà de 30 m et nécessitera d'obtenir des servitudes de travail;

ATTENDU QUE la superficie visée est d'environ 0.1546 hectares sur des parties des lots 4 190 101 et 4 188 469.

ATTENDU QUE le projet doit obtenir une conformité de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'aliénation/lotissement et d'utilisation autre qu'agricole pour le remplacement du ponceau numéro 1097-0 en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.4

CONFORMITÉ DE LA MODIFICATION DES LIMITES DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC, MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

**2020-171**

**CONFORMITÉ DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC SUITE À LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE LIGNE D'INTERCONNEXION D'HYDRO-QUÉBEC ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'est adressé à la MRC afin de permettre la modification des limites du Parc national de Frontenac dans le cadre du projet de mise en place d'une nouvelle ligne d'interconnexion entre St-Adrien-d'Irlande, dans la MRC des Appalaches et le Maine, aux États-Unis;

ATTENDU QUE le projet de ligne prévoit traverser le Parc National de Frontenac, dans la municipalité de Stornoway;

ATTENDU QUE la demande vise à retirer une surface de 25 m par 590 m (1.475 hectares) du Parc National de Frontenac;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet doit obtenir une conformité de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a, via la résolution 2020-68 adoptée le 18 mars 2020, donné une conformité au projet de la ligne d'interconnexion;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande de modification des limites du Parc Nationale de Frontenac pour la mise en place d'une nouvelle ligne d'interconnexion d'Hydro-Québec en raison de sa conformité envers le schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8.5

#### DEMANDE FRR – VOLET 4, COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR

Monsieur Patrice Gagné explique aux maires que le comité ressource – coopération municipale-inspecteur s'est rencontré et qu'il a revu le projet préparé par la firme engagée afin de déposer une étude sur les besoins des municipalités en matière d'urbanisme et d'environnement. Il ajoute qu'en complétant la demande il s'avère que la subvention paie pour un financement à 50 % des coûts. Il ajoute que le comité recommande une demande d'un montant de 30 000 \$ pour la réalisation de l'étude. Des questions sont posées quant aux étapes à venir et aux scénarios qui seront proposés. Monsieur Patrice Gagné souligne aux maires que les municipalités seront consultées afin que les scénarios proposés soient conformes aux besoins.

#### 2020-172

#### DEMANDE AU FRR – VOLET 4, COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comprend un volet 4 axé sur le Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE ce volet offre la possibilité de déposer une demande d'aide financière de 50 % des coûts pour une valeur maximale de 50 000 \$ pour développer des initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC du Granit ont, depuis plusieurs années, un besoin criant en termes de ressources pour le poste d'inspecteur municipal/environnement;

ATTENDU QUE les tâches reliées à ce poste sont très larges et qu'il est difficile de trouver des ressources ayant des compétences aussi grandes au niveau de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU le rôle clé que représente le poste d'inspecteur au niveau du développement d'une municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités désirent se doter de services de qualité pour répondre aux demandes de leurs citoyens;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale semble une avenue intéressante dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et au niveau de la capacité financière de certaines municipalités;

ATTENDU QUE la MRC a demandé une soumission à la firme BC2 groupe conseil afin de réaliser une étude sur les besoins des municipalités en matière d'urbanisme et d'environnement;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé le financement via le surplus en Administration et en nature en temps employé;

ATTENDU QUE le comité ressource – coopération municipale – inspecteur recommande que la demande de subvention soit d'un montant de 30 000 \$ pour la réalisation de l'étude;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité/de faisabilité en matière d'inspection en bâtiment et en environnement.

QUE le conseil des maires nomme la MRC du Granit organisme responsable du projet.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate le comité ressource - coopération intermunicipale - inspecteur pour approuver le contenu du projet à être déposé.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à ce que les scénarios proposés correspondent aux besoins des municipalités et que ces dernières soient consultées préalablement à ce sujet.

QUE madame le préfet et madame la secrétaire-trésorière de la MRC soient autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit s'engage à participer financièrement à la hauteur de 50 % au projet évalué à 30 000 \$.

QUE le financement de 12 500 \$ (50 %) soit établi de manière à ce qu'une somme de 10 000 \$ soit prise via les sommes disponibles au surplus en Administration et qu'une somme de 2 500 \$ soit donnée en nature en temps employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.6

---

### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

|                   |
|-------------------|
| 9.0 ENVIRONNEMENT |
|-------------------|

## 9.1

---

**BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX**

Le bon coup de la Municipalité de Marston a été transmis aux maires par courriel.

## 9.2

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

|                |
|----------------|
| 10.0 TRANSPORT |
|----------------|

## 10.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE**

Aucune rencontre n'a eu lieu. Madame le préfet ajoute que l'Assemblée générale annuelle aura lieu la semaine prochaine mais que dans le contexte de la Covid, il ne sera pas possible pour les municipalités que des représentants y assistent. Un compte-rendu leur sera envoyé après l'AGA. Madame le préfet poursuit en rassurant les maires que le gouvernement se penche présentement sur les impacts en lien avec la diminution de l'achalandage dû au contexte de la Covid et que l'on garde espoir que des compensations seront prévues.

|                                    |
|------------------------------------|
| 11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE |
|------------------------------------|

## 11.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 11.2

---

**COMITÉ RESSOURCE – PLANS D'INTERVENTIONS**

Madame le préfet informe les maires que le comité s'est rencontré et que les détails seront donnés lors de la rencontre qu'il y aura concernant le schéma de couverture de risques incendie révisé avec les directeurs incendie et les membres du comité de sécurité incendie.

## 11.3

---

**AFFICHAGE DE POSTE – COORDONNATEUR DU SCRI**

Je mentionne aux maires que le poste de coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie sera affiché prochainement puisque M. Sylvain Boulanger quittera pour une retraite en février prochain.

## 11.4

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

11.5

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE  
2019-2020

**2020-173**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE 2019-2020**

ATTENDU QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit la mise en place d'un comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique a plusieurs mandats, dont celui de produire annuellement un rapport faisant état des activités réalisées sur le territoire, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars;

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 a été envoyé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

QUE ledit rapport soit transmis au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au commandant de région.

QUE ledit rapport soit placé sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6

COMITÉ RESSOURCE – RECHERCHE ET SAUVETAGE

Madame le préfet mentionne aux maires que les travaux du comité ressource – recherche et sauvetage sont reportés en début d'année prochaine puisque d'autres dossiers doivent être traités en priorité.

**12.0 SERVICE D'ÉVALUATION**

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ces rapports. Aucune question n'est posée.

**13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

## 13.2

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu. En début de rencontre, un [vidéo de moments de la saison estivale de tous les SAE](#) du territoire a été présenté aux maires. Madame le préfet félicite tous les SAE et les différents partenaires qui ont participé à sa réalisation.

## 13.3

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Madame le préfet informe les maires qu'une tournée du patrimoine bâti a débuté dans les municipalités de manière à répertorier les éléments d'intérêt patrimonial du territoire et afin d'aider les propriétaires dans leurs rénovations de manière à conserver l'architecture.

Elle poursuit en rappelant aux maires qu'en 2019 il avait été question d'une sculpture à installer au rond-point dans la municipalité de Nantes et à Sherbrooke comme vitrine à la réserve du ciel étoilé. Elle termine en expliquant que suite à un retard, celle dans la municipalité de Nantes sera installée la semaine prochaine.

|                           |
|---------------------------|
| 14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL |
|---------------------------|

## 14.1

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 14.2

---

PORTRAIT DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE DANS LE GRANIT

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le Granit. Madame le préfet rappelle que le développement social a été délégué à la Corporation de développement communautaire du Granit et que son premier mandat était d'établir un portrait du territoire et que dans ce contexte, ce document répond au premier mandat demandé par le conseil des maires. J'invite donc les maires à l'utiliser comme outil dans leur municipalité et à en faire part à leurs différents partenaires.

**2020-174****MOTION DE FÉLICITATIONS À LA CDC - PORTRAIT DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE DANS LE GRANIT**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a désigné la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale pour cibler des priorités d'intervention dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS);

ATTENDU QUE la CDC a déposé un portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur le territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance dudit document;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit félicite la Corporation de développement communautaire du Granit pour le travail effectué dans le cadre du dépôt du portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur le territoire de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|                          |
|--------------------------|
| 15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES |
|--------------------------|

15.1

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

15.2

---

CRTC – LIEN ENTRE LES TOURS DU RÉSEAU CELLULAIRE

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

15.3

---

RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS

Traité en même temps que le 15.4.

15.4

---

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN

Madame Natasha Vigneault rappelle aux maires l'adoption de la Politique pour un territoire accueillant en mars 2019 et la mise en place du projet de réseau d'accueil estrien qui correspond à la même vision. Madame Claudia Racine se présente et présente son parcours et son bagage professionnel. Mesdames Natascha Vigneault et Claudia Racine expliquent aux maires le changement de personnel au sein de l'accueil estrien, mais les rassurent sur la continuité des démarches et de leur étroite collaboration. Il est discuté du re-démarrage des démarches avec les trois municipalités-pilotes et d'un portrait territorial à élaborer éventuellement au niveau de l'accueil.

15.5

---

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

J'informe les maires que madame le préfet avait été nommée pour participer au comité de la Planification stratégique de la MRC, mais qu'elle a demandé à la préfet-suppléante, madame France Bisson, de la remplacer afin de se consacrer à d'autres dossiers. J'ajoute que les premières rencontres se sont très bien déroulées et que d'autres sont à venir pour lesquelles les maires, directeurs généraux, différents partenaires et employés de la MRC recevront des invitations afin d'être consultés. Je souligne l'importance de la participation des maires et des directeurs généraux à ces consultations. Je termine en mentionnant que le démarrage de la planification stratégique sera annoncé par voie de communiqué de presse.

|                              |
|------------------------------|
| 16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------------------------|

16.1

## COMPTES À PAYER

**2020-175****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

|                   |           |              |
|-------------------|-----------|--------------|
| Comptes à payer : | Août 2020 | 20 338,47 \$ |
|-------------------|-----------|--------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

|   |
|---|
| REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'AOÛT 2020 |
|---|

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'août 2020. Aucune question n'est posée.

16.3

|   |
|---|
| APPEL D'OFFRES – VÉRIFICATEUR COMPTABLE |
|---|

**2020-176****REPORT DE L'APPEL D'OFFRES – VÉRIFICATEUR COMPTABLE**

ATTENDU les nombreux projets à prioriser à la MRC du Granit pour l'année 2020;

ATTENDU QUE pour l'année 2019 une soumission a été demandée et que celle-ci est inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU la pandémie à la Covid-19 qui a ajouté son lot de tâches supplémentaires;

ATTENDU ce qu'implique un changement de firme de vérificateur comptable, soit la consolidation des tâches, des processus de travail ainsi que la rédaction des processus comptable;

ATTENDU QUE l'appel d'offres devra intégrer la vérification comptable pour la Société de développement économique du Granit (SDEG), Énergie du Granit inc. (EDG inc.) et Trans-Autonomie;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit reporte le lancement d'un appel d'offres pour une firme de vérificateur comptable en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2020

Les maires ont reçu la liste de l'état des activités financières pour la période de janvier à juin 2020. Aucune question n'est posée.

16.5

DÉLAIS POUR L'ACCEPTATION DE TRAVAUX - PROTOCOLE SUR LA CONSULTATION DE LA NATION HURONNE-WENDAT

**2020-177**

**DÉLAIS POUR L'ACCEPTATION DE TRAVAUX - PROTOCOLE SUR LA CONSULTATION DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

ATTENDU QU'en 2019, le Gouvernement du Canada signait, avec la Nation huronne-wendat, le Protocole sur la consultation et l'accommodement de la Nation huronne-wendat entre la Nation huronne-wendat et le Gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE cette signature engage le Gouvernement du Canada à consulter et à accommoder la Nation huronne-wendat sur tout projet ayant des impacts sur leurs droits, activités et intérêts sur le territoire sur lequel la Nation huronne-wendat affirme ses droits protégés par le Traité Huron-Britannique de 1760;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Granit se retrouvent dans ledit territoire;

ATTENDU QUE des projets de développement se sont vus retardés de plusieurs semaines dû au manque d'information sur le processus et la nature des projets devant être soumis aux consultations;

ATTENDU QUE ces délais mettent en péril la réalisation de projets de développement considérant le peu de temps disponible pour effectuer les travaux avant la saison hivernale;

ATTENDU QUE la disponibilité et la quantité des entrepreneurs sont limitées;

Il est proposé et appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Gouvernement du Canada d'informer les municipalités dans les meilleurs délais sur le processus à suivre et la nature des projets qui doivent être soumis aux consultations auprès du Conseil de la Nation huronne-wendat.

QUE le Gouvernement du Canada s'assure que les délais encourus par ces procédures soient réduits au maximum de manière à ne pas freiner la réalisation des projets qui ont un réel impact sur nos communautés locales.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, madame Catherine McKenna, au député de Mégantic-L'Érable, monsieur Luc Berthold et la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Marie-Claude Bibeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

COMITÉ RESSOURCE - SPA

Madame le préfet informe les maires qu'une première rencontre du comité ressource – SPA a eu lieu et elle fait un résumé des discussions. Les maires discutent des exigences de la loi sur les chiens dangereux et de ce que cette loi implique pour leur municipalité.

**2020-178**

**MOTION DE REMERCIEMENTS À LAC-DROLET – COMITÉ RESSOURCE – SPA**

ATTENDU l'entrée en vigueur, en juin 2020, de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

ATTENDU les démarches faites par la directrice générale de la Municipalité de Lac-Drolet, madame Joannie Poirier, pour tenter de trouver des solutions en matière d'entente pour la saisie, l'évaluation et/ou la garde de chiens;

Il est proposé et appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit remercie la Municipalité de Lac-Drolet ainsi que madame Joannie Poirier, directrice générale de la Municipalité de Lac-Drolet, pour les démarches effectuées afin de trouver différentes solutions pour les municipalités du territoire en ce qui a trait à la gestion entourant les chiens, et ce, suite à l'entrée en vigueur de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI, DEMANDE DE BONIFICATION RÈGLES GOUVERNEMENTALES - ÉVALUATION DES CHIENS AFIN DE RECONNAÎTRE LES AUTRES EXPERTISES QUE CELLE DES VÉTÉRINAIRES

**2020-179**

**APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI, DEMANDE DE BONIFICATION DES RÈGLES GOUVERNEMENTALES - ÉVALUATION DES CHIENS AFIN DE RECONNAÎTRE LES AUTRES EXPERTISES QUE CELLE DES VÉTÉRINAIRES**

CONSIDÉRANT la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (la « Loi ») et l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (le « Règlement d'application »);

CONSIDÉRANT l'importance des obligations confiées aux municipalités du Québec dans le cadre de la Loi et du Règlement d'application;

CONSIDÉRANT le nombre très restreint de vétérinaires au Québec qui acceptent d'évaluer les chiens dans le cadre de la Loi et son Règlement d'application;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent disposer de ressources accessibles, plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation des chiens;

CONSIDÉRANT que certains experts, dont les éducateurs canins et les maîtres-chiens, disposent d'une expertise réelle afin d'évaluer les chiens dangereux;

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles empêchent de faire appel à des experts autres que les vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens;

Il est proposé et appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la MRC Brome-Missisquoi dans sa demande à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, d'amender le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son Règlement d'application.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.8

---

#### ATELIER DU CONSEIL DES MAIRES – BUDGET

Madame le préfet informe les maires que l'atelier du budget du conseil des maires se tiendra le samedi 14 novembre au centre municipal à Lac-Drolet à compter de 9 heures.

16.9

---

#### CONGRÈS DE LA FQM

Madame le préfet informe les maires que le Congrès de la FQM prévu les 23, 24 et 25 septembre a été annulé. La réservation des chambres a aussi été annulée et ce, sans aucuns frais considérant la nature de l'événement majeur ayant mené à l'annulation du congrès.

16.10

---

#### VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Madame le préfet informe les maires que suite à l'arrêté ministériel permettant la tenue de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes, cette dernière se tiendra à la MRC le 7 octobre prochain.

|      |                     |
|------|---------------------|
| 17.0 | RAPPORT D'ACTIVITÉS |
|------|---------------------|

**COGESAF :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**COBARIC :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Aura lieu vendredi matin.

**Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**MESSIEURS YVAN GOYETTE ET BERNARD THERRIEN QUITTENT LA RENCONTRE****Table des MRC de l'Estrie :**

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

**Ressourcerie du Granit :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Centre universitaire des Appalaches :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Comité 3 MRC/RICEMM :**

Monsieur Pierre Brosseau fait un résumé de la dernière rencontre.

**MESSIEURS YVAN GOYETTE ET BERNARD THERRIEN REJOIGNENT LA RENCONTRE****Comité 2025**

Madame Julie Morin fait un résumé de la dernière rencontre.

|      |               |
|------|---------------|
| 18.0 | PROJET ÉOLIEN |
|------|---------------|

18.1

|                                |
|--------------------------------|
| PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI |
|--------------------------------|

Aucun rapport de production n'a été transmis.

|      |       |
|------|-------|
| 19.0 | VARIA |
|------|-------|

Aucun sujet à traiter.

|      |                      |
|------|----------------------|
| 20.0 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
|------|----------------------|

Aucune question n'est posée.

|                           |
|---------------------------|
| 21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |
|---------------------------|

**2020-180****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 16 septembre 2020 soit levée, il est 22 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 16 septembre 2020, et ce pour les résolutions 2020-172 et 2020-175.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale